

**GROUPE SCOLAIRE
SAINTE THERESE D'AVILA**

06 BP. 470 ABIDJAN 06
TEL : 22 42 54 34 / 22 52 46 74

**PROJET EDUCATIF
ET
REGLEMENTS**

Année Scolaire 2016 – 2017

ENSEMBLE PREPARONS LES
HOMMES DE DEMAIN POUR UNE
AFRIQUE NOUVELLE OU
REGNENT LA PAIX, LA JUSTICE ET
L'AMOUR

PREAMBULE

L'homme est un être en devenir qui se construit petit à petit, un être à parfaire et donc un projet d'être. Or, d'après Jean-Pierre BOUTINET, le projet est « ce qui rend possible la capacité de devenir. Il traduit la capacité du devenir de l'homme, ce qu'il peut être en raison de sa liberté. Il constitue la révélation de l'être. » (Anthropologie du projet, 1993, pp. 44 – 45). Si tout chrétien est appelé à témoigner de Jésus Christ, nous le sommes à un titre tout particulier par notre vocation à annoncer l'Évangile.

Fort de cela, nous, Filles du Cœur Immaculé de Marie (FICM) à l'instar des Sœurs Thérésiennes, voulons nous dépenser au service de nos frères et sœurs Africains et ceux du monde entier.

Ainsi, l'élaboration de ce projet éducatif chrétien pour le Groupe Scolaire Sainte Thérèse d'Avila (GSSTHA) est le fruit de nos réflexions et analyses.

En tant qu'africaines, nous portons en nous les valeurs et contre-valeurs de chacun de nos peuples et celles de notre génération et nous sommes partie prenante de ce souci d'inculturer l'Évangile chez nous. Nos engagements apostoliques et nos services s'adaptent aux temps, aux régions, aux appels des évêques, en dialogue avec les églises locales selon nos possibilités et notre charisme de religieuses apostoliques.

A l'appel des évêques de la CERAO (Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest) pour continuer l'œuvre commencée par les Sœurs Thérésiennes, notre Institut répond avec humilité, confiance et espérance.

Conformément au charisme de l'Institut, les filles du Cœur Immaculé de Marie s'appliquent à donner l'instruction primaire, secondaire et professionnelle aux enfants, aux femmes et hommes de leur temps. La base de notre enseignement dans les écoles est d'abord l'éducation religieuse et morale. Les maîtres, pour leur part, doivent être des authentiques éducateurs, des modèles de comportements et d'attitudes et non de simples enseignants. Leur tâche de formateur, en respect et en cohérence avec le caractère propre de l'école, se situe au-delà de la simple transmission de connaissances. Ils sont donc directement engagés dans la préparation, l'élaboration et l'évaluation du projet éducatif qui formule les objectifs visés par l'éducation et les dimensions de la personne qu'ils souhaitent voir se développer et s'épanouir.

Animées par l'amour et soutenues par la prière de la Très Sainte Vierge Marie, de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, de Saint Ignace de Loyola, de notre fondateur Mgr Paul Marie Molin et de l'immense cortège des Saints, nous travaillons à mettre l'homme debout, car le salut que l'Église annonce concerne tout homme, tout l'homme, tous les hommes.

OBJECTIF GENERAL

Eduquer intégralement l'être humain aux valeurs de la culture de la paix (la solidarité et le respect de l'environnement) et l'ouverture à la dimension religieuse.

« La paix se présente comme un processus par lequel des individus, des groupes ou des Etats s'engagent volontairement à vivre ensemble, selon une codification propre, dans la concorde, la sécurité et le respect de la dignité humaine. Il faut donc appréhender la paix selon une approche positive. Elle est à envisager dans une perspective plus large, englobant toutes les zones de l'interaction, y compris le rapport de l'homme avec l'environnement ». ¹

« La paix n'est pas, ne peut pas être et ne sera jamais l'absence de conflits, mais la maîtrise, la gestion et la résolution des conflits par d'autres moyens que ceux de la violence destructrice et meurtrière ». ²

¹ Kévin ADOU, Diénéba DOUMBIA et Andreas GOPFERT, *Manuel d'éducation scolaire à la citoyenneté et à la culture de la paix* Edition du CERAP, P. 15

² Kévin ADOU, Diénéba DOUMBIA et Andreas GOPFERT, *Manuel d'éducation scolaire à la citoyenneté et à la culture de la paix* Edition du CERAP, P.24

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Favoriser dans le milieu scolaire l'émergence d'un climat de paix et de sécurité afin de préparer les adultes de demain à exercer leur responsabilité dans la société.
2. Cultiver le respect de la vie, le rejet de la violence, la promotion et la pratique de la non violence par l'éducation, le dialogue et la coopération.
3. Développer chez les élèves des attitudes et comportements qui vont dans le sens de la préservation et de la protection de l'équilibre écologique et de l'amélioration du cadre de vie.
4. Participer au travail coopératif, assister des personnes en situation de détresse, s'impliquer dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent à l'humanité.
5. Amener les élèves à découvrir les avantages du travail coopératif par une dépendance mutuelle d'intérêts des parties en présence et d'autre part, à développer leurs sens de générosité et d'ouverture.
6. Eveiller, éduquer et faire croître la foi des élèves à partir de la formation religieuse, de l'éducation morale et de l'expérience de la prière, toujours dans un climat de liberté et de respect dans le pluralisme religieux.

Pour atteindre les objectifs précités, le GSSTHA se dote des moyens ci-dessous :

ACTIVITES POUR LES ADULTES

1. Parfaire la formation personnelle en s'adonnant plus à la recherche
2. Favoriser l'échange entre enseignants/parents et parents/enseignants à travers :
 - les rencontres mensuelles de l'équipe d'enseignants
 - les séances de formation au niveau de l'Inspection et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC).
 - les rencontres individuelles entre parents et enseignants
 - les journées portes ouvertes
3. Projection de films sur la paix, le respect de l'environnement si possible.
4. Récollections pendant les temps forts recommandés par l'Eglise catholique : Avent et Carême.

ACTIVITES POUR LES ENFANTS

1. Consacrer un quart d'heure de prière tous les jours.
2. Créer des groupes de travail en classe.
3. Présenter le travail écrit proprement et le finir dans le temps fixé.
4. Apprendre les leçons quotidiennement.
5. Entretenir la propreté des lieux (classes et cour) de l'école.
6. Former l'enfant à l'assainissement de son environnement et à la solidarité entre tous.
7. Assumer des responsabilités dans son milieu de vie.
8. Partager avec les plus démunis pendant le temps de l'Avent.
9. Partager les jeux avec d'autres camarades.

DATES DES COMPOSITIONS

Première composition : CP2-CM2 : le 27 octobre 2016

Deuxième composition : CP1-CM2 : le 24 novembre 2016

Troisième composition : CP1-CM2 : le 26 janvier 2017

Quatrième composition : CP1-CM1 : le 21 mars 2017

Cinquième composition : CP1-CM1 : le 04 mai 2017

Composition de passage : CP1-CM1 : date à fixer ultérieurement

Dates des Examens blancs IEP pour les CM2

1^{er} examen blanc le mardi **21 mars 2017**

2^{ème} examen blanc le jeudi **25 mai 2017**

JOURNEES PORTES OUVERTES

Elles se dérouleront comme suit :

1^{ère} journée portes ouvertes : 21 décembre 2016

2^{ème} journée portes ouvertes : 12 avril 2017

En raison de l'arrêté Ministériel du 12 août 2016 abrogeant toutes les dispositions antérieures contraires, les études surveillées et les cours de renforcement sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Toutes les activités auront lieu les mercredis après midi de 14h30 à 16h30. Leur finalité est de procurer à l'enfant une formation intégrale et de lui apprendre à bien gérer son temps libre. Elles débuteront le 30 novembre 2016 et prendront fin le 24 mai 2017.

NB : Seuls les élèves effectivement inscrits aux activités extrascolaires (CP-CM) et à la bibliothèque (CE-CM) sont autorisés à venir à l'école les mercredis après-midi.

Activités	Heures	Classes	Tarif
Couture	14 h 30 à 15 h 30	CE1-CM2	10 000 FCFA / an
Tae kwondo	14 h 30 à 15 h 30	CP1-CM2	7500 FCFA / mois
Chorale	14 h 30 à 15 h 30	CE1-CM2	10 000 FCFA / an

Jours et heures auxquels les parents peuvent rencontrer les enseignants par classe

Classes	Enseignants	Jours et heures de rendez-vous
MS A	KPODOHOUN Edwige OSSEY Joséphine	Vendredi de 16H 30 à 17H30
MS B	MOUSSO Jeanne Marina ép. BEDIA DJE Lou Cécile	Mardi de 16H 30 à 17H30
GS A	GLAUDY Jeanne ép. SETENET KOUA Affo Bernadette	Mardi de 16H 30 à 17H 30
GS B	AHOUA Adjoua Christiane N'GUESSAN Azon Viviane ép. DJOMAN	Mardi de 16H 30 à 17H 30
CP1 A	KADIO Jeanne ép. KOUACOU	Jeudi de 16H 30 à 17H 30
CP1 B	MANDAH Gnerin	Mardi de 16H 30 à 17H 30
CP2 A	N'GBESSO Juliette ép. EBIELE	Mardi de 16H 30 à 17H 30
CP2 B	TIEKO Mathurin	Jeudi de 16H 30 à 17H 30
CE1 A	BOKPE Joëlle Laurence	Jeudi de 16H 30 à 17H 30
CE1 B	GUIHI Vêh Sami	Vendredi de 16H 30 à 17H 30
CE2 A	ASSABA Cousso Monique	Mardi de 16H 30 à 17H 30
CE2 B	BENDIE Amino Cécile ép. KOUASSI	Mardi de 16H 30 à 17H 30
CM1 A	ANGUIBI Jean Martial	Jeudi de 16H 30 à 17H 30
CM1 B	NIABA Niaba Ernest	Vendredi de 16H 30 à 17H 30
CM2 A	KAZA Jean Baptiste	Jeudi de 16H 30 à 17H 30
CM2 B	N'DOH Kouakou Gervais	Mardi de 16H 30 à 17H 30
Suppléante	DIOMANDE Alice ép. SEA → MMS	Mardi de 16H 30 à 17H 30

HORAIRE

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque ouvrira ses portes le 26 septembre 2016. Seuls les élèves de **CE** et **CM** auront accès à la bibliothèque.

Jours : Les mercredis après midi

Heures : 15h-16h

SECRETARIAT

Ouvert du **lundi** au **vendredi**

Matin : 7H à 12H 30

Après-midi : 13H 30 à 17H 30

PORTAIL DE L'ECOLE

Ouverture : matin : 7H

Après-midi : 14H

Fermeture : 12H 30 et 17H 45

En dehors des heures susmentionnées, l'école décline toute responsabilité quant aux éventuels incidents qui pourraient survenir.

NB : Aucun élève n'est autorisé à rester dans l'enceinte de l'établissement à partir de **17H30**.

Le groupe scolaire Sainte Thérèse d'Avila se veut une communauté éducative où enseignants, parents, personnel administratif, personnel de services et élèves forment ensemble, la grande famille de Dieu. Chacun assume sa tâche avec responsabilité afin que l'action éducative atteigne ses objectifs.

A. LES ENSEIGNANTS

1. Ils doivent s'efforcer de connaître personnellement leurs élèves.
2. Ils suivent le cheminement de chaque enfant et contactent les parents, surtout ceux dont les enfants ont des difficultés afin de trouver ensemble la meilleure manière de les résoudre.
3. Le matin, ils commencent les cours à 7 h 45 et dans l'après midi à 14 h30. Ils sont là 10 min avant chaque cours pour accueillir les enfants.
4. Pendant la récréation, ils assurent une surveillance active et effective auprès des enfants. En fin de semaine, le surveillant général dépose un rapport écrit à la Direction.
5. Ils veillent au maintien de l'ordre, à l'entretien et à la propreté de la salle de classe dont ils sont responsables et de la cour de l'école.
6. Ils s'efforcent d'améliorer continuellement leur formation à travers l'évaluation de leur propre travail, les échanges avec d'autres enseignants, des sessions de formation et l'étude des documents pédagogiques, des sessions de formations.
7. En tant qu'éducateurs et formateurs, ***ils participent à l'élaboration du projet éducatif puis essayent de le vivre et de le faire vivre.***

B. LES STAGIAIRES ET LES SUPPLEANTS

1. Ils doivent adhérer au Projet Educatif de l'école et respecter son Règlement.
2. Ils observent le travail des enseignants et collaborent avec eux d'une manière active et progressive.

C. LES PARENTS

1. Tous ensembles, parents, enseignants et élèves font partie de la communauté éducative. **Par conséquent, ils acceptent le Projet Educatif et le Règlement intérieur ainsi que les principes et critères qui régissent l'école.** Ils collaborent effectivement avec la Direction et les enseignants afin que les enfants trouvent au foyer un prolongement de l'action éducative menée à l'école.

2. Pour rendre cela possible, ils doivent maintenir un contact régulier avec la Direction et les enseignants afin de leur permettre de suivre de plus près l'éducation intégrale de leurs enfants.

3. Le matin, ils doivent déposer les élèves du primaire à **7h30** afin de commencer effectivement les activités à 7h45 et ceux du préscolaire à **7h45** pour commencer les activités à 8h. Ils viennent les chercher tous à **12 h**. L'après-midi, ils les déposent à **14h15** et reviennent les chercher à **17h30**.

4. **Pendant les heures de cours l'accès dans les salles de classe est interdit.**

5. Les parents qui entrent dans l'enceinte de l'école pour chercher leurs enfants, avant les heures de sortie, doivent impérativement les attendre au préau.

6. Au primaire, les fêtes d'anniversaire se célèbrent en famille et non en classe.

7. Les parents doivent respecter cet horaire en vue du bon déroulement des activités scolaires. S'ils sont empêchés de se rendre à l'école aux heures fixées, ils doivent confier cette responsabilité à quelqu'un d'autre. **A partir de 17h30, les enfants ne sont plus sous la garde de l'école qui, de ce fait, décline toute responsabilité quant aux éventuels incidents qui pourraient se produire.**

8. Toutes les absences des élèves doivent impérativement être justifiées par les parents, ainsi que les retards répétés.

9. **Il est demandé aux parents de toujours veiller à la propreté de la tenue vestimentaire de leurs enfants. Ils devront éviter de leur porter des bijoux de valeur, des bracelets, des montres, des chaînes, des colliers et des créoles. Toute tenue indécente (bras minces, robes ou jupes courtes et mini) et l'excès de fantaisie dans la tenue des filles sont interdits. Les mèches, les pantalons et les perles pour les filles, les tricots pour les garçons, les sandales et les bottes pour tous sont formellement interdits. Tout accessoire dans les cheveux est interdit (caoutchouc, perles pompons, rajout, tissage, teinture, dread-lock, gel,...). Pas de vernis à ongles, ni de gloss. Les cheveux des élèves doivent être toujours propres, nattés ou tressés avec du fil (pas de cheveux au vent) pour les filles et coupés à ras pour les garçons.**

Tout contrevenant s'expose aux sanctions suivantes si les recommandations suscitées ne sont pas respectées : Les cheveux seront coupés à ras et les objets confisqués.

10. Ils doivent s'abstenir de remettre de l'argent à leurs enfants lorsqu'ils se rendent à l'école.

11. Au moment fixé par l'administration, ils doivent réinscrire ou inscrire leurs enfants dans le délai imparti sinon l'élève sera considéré comme partant.

12. Ils doivent respecter les délais prévus pour régler les frais de scolarité (1^{ère} tranche : à l'inscription et la 2^{ème} à la rentrée scolaire). Le règlement se fait exclusivement à la banque en ajoutant **100 F** pour les frais de timbre d'Etat à chaque versement.

13. L'admission de nouveaux élèves dans les classes de CP2 au CM1 à Sainte Thérèse d'Avila est soumise obligatoirement à un test de niveau selon les places disponibles.

D. LES ELEVES

1. Les élèves sont la raison d'être de l'école. Ils sont à la fois objets et sujets de la tâche éducative.
2. Ils doivent se laisser modeler par l'action des différents membres de la communauté éducative en participant aux activités qui leur sont proposées.
3. Ils doivent écouter respectueusement les maîtres, le personnel administratif, le personnel de services et leurs camarades. Ils doivent attendre leur tour pour parler.
4. Ils doivent s'adresser aux adultes comme aux enfants en toute politesse.
5. Ils doivent prendre soin du matériel commun.
6. Ils doivent veiller à la propreté de leur tenue tout au long de la journée ainsi qu'à celle des locaux et de la cour de l'école.
7. Ils doivent respecter leur environnement (on ne jette rien par terre, tout dans la poubelle)
8. Les chewing-gums (gommes à mâcher) sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.
9. Pendant la récréation, les élèves jouent avec leurs camarades tout en évitant les bagarres.
10. Tous les jouets de guerre, les objets pointus, les chaussures avec jeu de lumières, les jeux électroniques et les patins sont interdits dans l'enceinte de l'école.
11. A la fin de la récréation, les élèves du primaire, au coup de sirène, restent immobiles et, avancent calmement pour former des rangs sous le préau. Toute indiscipline entraîne une sanction.
12. Ils profitent du temps de la récréation pour prendre leur goûter et aller aux toilettes. Les gourdes et les bouteilles sont interdites ; seuls les gobelets ou les verres en plastique sont autorisés. Pas de permissions à accorder aux heures de cours sauf cas de forces majeures.
13. Ils ne doivent pas se déplacer en courant afin de conserver un climat de sérénité dans l'enceinte de l'établissement et d'éviter les accidents.
14. Si un élève est malade, il va se faire soigner à l'infirmerie de l'école. Si le mal semble assez grave, la Direction ou les maîtres (ses) chargés (es) de sa classe contactent ses parents.
15. Pour les cas suivants : vol, falsification de notes, d'imitation de signatures des parents, d'indiscipline notoire, l'enfant fera l'objet d'une exclusion provisoire d'une durée allant de 1 à deux (2) jours selon la gravité de la faute. Toute tricherie pendant les compositions, entraîne zéro dans la matière. Pour toute autres fautes, un conseil de maîtres se réunira pour statuer sur ce cas.
16. En cas de destruction ou de dégradation de matériel commun par l'élève, les parents sont tenus soit de rembourser la valeur vénale du matériel soit de le remplacer ou le réparer.
17. A la fin des différentes manifestations qui ont lieu au sein de l'école, ils aident les enseignants à remettre les tables et chaises dans les salles de classes.
18. Tout enfant de CP2 qui a **05** de moyenne générale annuelle et qui n'obtient pas une moyenne générale égale ou supérieure à **07** en dictée et en lecture, ne sera pas admis en classe supérieure.
19. Tout élève de CM1 qui a **10** de moyenne générale annuelle et qui n'obtient pas une moyenne générale égale ou supérieure à **13** en Exploitation de texte et en Mathématique, ne sera pas admis en classe supérieure.

NB : *La Direction et les enseignants restent ouverts à vos suggestions.*